

## **SSI : Cadre du partenariat entre l'UBS et l'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo de Madagascar (IST-T) pour la période 2024-2025 à 2027-2028 conformément à la mise en œuvre du projet TRANGA**

### **Le conseil d'administration**

*Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le Cadre National des Formations, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au diplôme national de licence professionnelle, notamment son article 5 ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant sur l'accréditation de l'établissement ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n°2023-40 du 23/05/2023 ;*

Dans le cadre du projet TRANGA entre l'UBS et l'Institut Supérieur Technologique d'Antananarivo de Madagascar (IST-T) et conformément au partenariat déjà existant, l'UFR SSI souhaite ouvrir à compter de Septembre 2024 (IST-T) et pour la période 2024-25 à 2027-28, 2 diplômes :

- La Licence mention Sciences de la Transition Écologique et Sociétale / parcours Energie, Environnement – capacité d'accueil : 30 - seuil minimum 15 – responsable pédagogique : Frédéric BEDEL,
- Le Master mention « Ingénierie de conception - parcours Thermique, Énergétique. Capacité d'accueil : 30 - seuil minimum : 15 étudiants - responsable pédagogique : Thibaut COLINART,

Ces formations s'inscriront dans le calendrier universitaire classique : démarrage entre septembre et décembre, diplomation entre juillet et septembre.

Seules les années de licence 1 et 3 ouvriront en 2024/2025.

La licence 2 et le master 1 ouvriront en 2025/2026 ; le master 2 en 2026/2027.

Une convention particulière est présentée pour ces formations. L'UFR SSI propose le modèle économique, à partir de l'année universitaire 2024/2025, suivant

- pour tout étudiant commençant son cursus en Licence 1 : les frais de formation facturés par l'UBS à l'IST-T s'élèvent à 400€ par étudiant et par an (incluant les droits d'inscription fixés par arrêté ministériel) dont 200 € facturés à l'issue de l'inscription de l'étudiant et 200€ au moment de la diplomation de l'étudiant.
- pour tout étudiant commençant son cursus en Licence 3 : les frais de formation facturés par l'UBS à l'IST-T s'élèvent à 550€ par étudiant par an (incluant les droits d'inscription fixés par arrêté ministériel) dont 275 € facturés à l'issue de l'inscription de l'étudiant et 275€ au moment de la diplomation de l'étudiant.

Les modalités de contrôle des connaissances des formations ouvertes 2024/2025 seront présentées lors de la CFVU de septembre 2024.

**Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024**



### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les modalités du partenariat concernant les formations entre l'UBS et l'IST-T d'Antananarivo à Madagascar pour l'année universitaire 2024-2025.

### Documents en annexe :

- Accord de partenariat entre l'UBS et l'IST-T

<b>Décompte des votes :</b>	<i>Suffrages exprimés :</i>	14
<i>Membres en exercice :</i>	<i>Pour :</i>	14
<i>Membres présents :</i>	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

